

RACAN

SOURICIDE FOUDROYANT

AVOINE DÉCORTIQUÉE

SOURIS - ALPHACHLORALOSE 4 %

Informations réglementaires

Nom homologué	LE FOUDROYANT SOURIS GRAIN
N° d'AMM	AMM FR-2018-0012-01 Professionnels de la lutte anti rongeurs AMM FR-2018-0012-01 Grand public et autres professionnels
Organisme ciblé	Souris (<i>Mus musculus</i>)
Application	Utilisation à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles.
Type de produit	TP14 - Rodenticide
Type de formulation	Appât en grains, prêt à l'emploi (AB)
Substance active	Alphachloralose CAS 15879-93-3
Concentration	4 % m/m
Amérisant	Benzoate de denatonium 10 ppm

Mode d'action

L'alphachloralose est un hypnotique (déresseur du système nerveux et convulsivant). Elle agit comme un somnifère en provoquant l'endormissement des souris par ralentissement de leur système cardiaque. Le rongeur tombe en hypothermie puis meurt. L'action est foudroyante : 24h après ingestion de l'appât.

Conditions et doses d'emploi

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (grand public et tous professionnels) ou dans des stations d'appâtage apportant le même niveau de sécurité que les postes d'appâtage (professionnels de la lutte anti rongeurs uniquement).

Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique et de l'importance de l'infestation.

Contre les souris : 10 g à 25 g de produit espacé de 3 à 5 mètres, selon le niveau de l'infestation.

Adapter le nombre de sachets au traitement à effectuer. Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la 1ère application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.



Référence et conditionnement

Réf. R7119 : Sachets de 10 g - Seau de 480 g (Unité)

Élimination

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé.

Précautions particulières

Porter les protections individuelles recommandées. Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux autorisés. Produit à usage exclusivement biocide, ne pas utiliser dans le domaine phytosanitaire (protection des plantes).

TP14 - Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et pour l'environnement. Utiliser les rodenticides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr.